

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1488

présenté par
M. Jean-Pierre Barbier

ARTICLE 29

À la première phrase de l'alinéa 54, substituer aux mots :

« prioritairement en forêt, d'actions de recherche, de développement et d'innovation »

les mots :

« et d'actions de recherche, de développement, d'innovation et d'animation auprès des propriétaires forestiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour mobiliser des volumes supplémentaires de bois de nos forêts tout en maintenant une gestion durable, il est nécessaire de maintenir et de développer des moyens d'animation sur le terrain auprès des propriétaires forestiers. Cette animation permettra notamment de faire émerger des Groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers.

Le fonds stratégique forêt - bois doit permettre d'apporter des financements pour cette animation. Cet amendement vise à le préciser.